



MAIRIE
DE
MIEUSSY
HAUTE-SAVOIE
74440

Tél : 04.50.43.01.67
Fax : 04.50.43.14.24
mairie.mieussy@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 avril 2019
Compte rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes

Présents : Régis FORESTIER, Claudine DEMIERRE, Annie JORAT, Nicolas JACQUARD, Xavier BOSSUT, Sophie CURDY, Régis BERTHIER, Arnaud BOSSON, Christine BUCHARLES, Chantal LELEU, Nadine MONTFORT

Excusés : Jean-François GAUDIN, Delphine CAPRI, Gérard GUDEFIN, Daniel MERCIER, Eric MEYNET, Anne PISSARD-MAILLET

Absents : Nathalie GONCALVES, Arnaud MAGREZ
Claudine DEMIERRE a été élue secrétaire de séance.

- 1) Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-François GAUDIN, examine et approuve les comptes administratifs de l'exercice 2018 proposés par M. Régis FORESTIER, Maire.

COMMUNE

- dépenses de fonctionnement	2 547 044,68 €
- recettes de fonctionnement	3 160 220,28 €
+ excédent antérieur reporté	107 832,56 €
- dépenses d'investissement	862 658,29 €
+ restes à réaliser	847 031,00 €
- recettes d'investissement	718 402,31 €
+ excédent antérieur reporté	562 126,16 €
+ restes à recouvrer	298 053,00 €

soit un excédent global de clôture de 589 900,34 €.

SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

- dépenses d'exploitation	393 940,39 €
- recettes d'exploitation	629 111,87 €
+ excédent antérieur reporté	50 897,43 €
- dépenses d'investissement	476 483,36 €
+ déficit antérieur reporté	632 999,65 €
+ restes à réaliser	40 750,00 €
- recettes d'investissement	672 601,92 €
+ restes à recouvrer	259 295,00 €

soit un excédent global de clôture de 67 732,82 €.

- 2) Monsieur le Maire ayant repris la présidence de l'assemblée, le Conseil approuve les comptes de gestion dressés par le comptable public.
- 3) Il décide pour 2019 de laisser inchangés les taux des impôts locaux, à savoir :
- | | |
|---|---------|
| - Taxe d'habitation : | 21,62 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties : | 14,93 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 71,41 % |
- 4) Il adopte les budgets primitifs 2019 concernant la Commune ainsi que le Service des Eaux et de l'Assainissement.

Ces budgets se présentent comme suit :

COMMUNE

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 3 361 000,02 €.
L'équilibre est également obtenu en section d'investissement pour un montant de 1 896 393,31 €.

SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à la somme de 711 407,07 €.
L'équilibre est également obtenu en section d'investissement pour un montant de 781 893,69 €.

- 5) Il autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel de l'association « Les Petits Montagnards » concernant Mme Aline DENIS MAZIERE pour effectuer des remplacements au sein du restaurant scolaire ou au groupe scolaire.

Le Maire,
Régis FORESTIER

